

Montréal, le 22 septembre 2025

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e André Turmel
1808 rue Lakebreeze
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1A4

**OBJET : AQCIE-CIFQ – Demande de révision des décisions D-2025-022
D-2025-032, D-2025-033 et D-2024-109 rendues dans le dossier R-4270-2024
Dossier Régie de l'énergie : R-4295-2025**

Maître Turmel,

La présente fait suite à votre lettre du 22 septembre 2025 par laquelle la FCEI demande de présenter son argumentation le 29 ou le 30 septembre 2025 dans l'audience du dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie autorise la FCEI de présenter son argumentation le **29 septembre 2025**.

Veuillez agréer, Maître Turmel, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nb